

**Mairie de La Breille Les Pins
(49390)**



Arrondissement de Saumur
☎ 02 41 52 02 82
e.mail : mairie.la-breille-les-pins@wanadoo.fr

Le mercredi 30 novembre 2022

Destinataires : PONCET Armelle, VARIN Philippe , GIRARD Dominique, GIGNON Christophe, JOREAU Isabelle, FOURMOND Mireille, FREMONT Yvonne, VIRIEUX Marie-Claire, CHARRIER Olivier, BRUÈRE Frédéric , MARTIN Magalie, AGRELO Vincenzo, MAYER Anne,

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire :

Le mardi 6 décembre 2022

A 19h00

Salle de la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire

Armelle PONCET

Objet de la réunion :

- Tarifs d'encaissement 2023
- Urbanisme – Instruction des autorisations du droit des sols – Convention de prestation de services
- Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS

DCM 2022-38 examinée le 6 décembre 2022 – Tarifs d'encaissement 2023 – approuvée

DCM 2022-39 examinée le 6 décembre 2022 – Urbanisme- instruction des autorisations du droit des sols – convention de prestations de services - approuvée

Le Maire

The image shows a blue ink signature of the Mayor, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a flourish. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of La Breille-le-Sec. The seal is circular and contains a central figure, possibly a coat of arms, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA BREILLE-LE-SEC' and the year '1871' at the bottom.

Le secrétaire

The image shows a blue ink signature of the Secretary, written in a cursive style that starts with a large 'S' and ends with a long, sweeping underline.

Affiché le 8 décembre 2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

Convocation du 30/11/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 8/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO et Isabelle JOREAU

Absents : Christophe GIGNON et Olivier CHARRIER

Bon pour pouvoir : Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

DCM 2022-38 : TARIFS ENCAISSEMENT 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer les tarifs d'encaissements comme suit :

- Cimetière :

Concession et cavurne cinquantenaire adulte : 100.00 €

Concession et cavurne cinquantenaire enfant : gratuit

- Chenil :

Animal vagabond : 15.00 €/jour

- Plan d'eau des Loges :

Taxe d'occupation du Plan d'eau des Loges pour les associations extérieures : 50.00 €

- Restaurant scolaire :

Repas livré sans gluten : 4.98 €

Repas 5 composants : 4.10 €

Repas commandé le jour : 5,10 €

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 8/12/2022
Et de la mise en ligne le 8/12/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 8/12/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, positioned below the official stamp.

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

Convocation du 30/11/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 8/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU

Absents : Olivier CHARRIER et Christophe GAINON.

Bon pour pouvoir : Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

DCM 2022-39 URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS –
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – AVENANT

Vu la convention de prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre la Ville de Longué-Jumelles et les communes adhérentes,

Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, rendant nécessaire un toilettage de la convention existante,

Vu le projet d'avenant présenté lors de la rencontre annuelle des communes adhérentes au pôle instructeur de Longué-Jumelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture de Saumur, le 8/12/2022
 Et de la mise en ligne le 8/12/2022

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS,
 Le 8/12/22

Le Maire,
 Armelle PONCET



Le secrétaire

A blue ink signature, likely of the secretary, written in a cursive style.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022 à 19h00

Convocation du 30/11/2022

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Anne MAYER, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND.

Absents : Olivier CHARRIER et Christophe GIGNON.

Bon pour pouvoir : Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

Ordre du jour :

- Tarifs d'encaissement 2023,
- Urbanisme – Instruction des autorisations du droit des sols – convention de services.
- Affaires diverses,

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2022-38 : TARIFS ENCAISSEMENT 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de fixer les tarifs d'encaissements comme suit :

- Cimetière :

Concession et cavurne cinquantenaire adulte : 100.00 €

Concession et cavurne cinquantenaire enfant : gratuit

- Chenil :

Animal vagabond : 15.00 €/jour

- Plan d'eau des Loges :

Taxe d'occupation du Plan d'eau des Loges pour les associations extérieures : 50.00 €

- Restaurant scolaire :

Repas livré sans gluten : 4.98 €

Repas 5 composants : 4.10 €

Repas commandé le jour : 5,10 €

DCM 2022-39 URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – AVENANT

Vu la convention de prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre la Ville de Longué-Jumelles et les communes adhérentes,

Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, rendant nécessaire un toilettage de la convention existante,

Vu le projet d'avenant présenté lors de la rencontre annuelle des communes adhérentes au pôle instructeur de Longué-Jumelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET D'INVESTISSEMENTS 2023-2026

Madame le Maire fait un état de prévisions des investissements entre 2023 et 2026.

CHOIX DE LA COULEUR DU CITY STADE

Le conseil municipal opte pour la couleur framboise (n°3027 sur le nuancier).

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Madame le maire informe le conseil municipal du changement de jour de la collecte des ordures ménagères, à partir du 1^{er} janvier 2023 la collecte aura lieu le mercredi matin au lieu du jeudi. Un calendrier sera distribué dans les boîtes aux lettres.

CEREMONIE DES VŒUX 2023

La cérémonie des vœux aura lieu mercredi 11 janvier 2023 à 19 heures dans la salle culturelle et de loisirs.

COLIS DE NOËL

Il n'y aura pas cette année de distribution de colis de Noël, Madame le Maire souhaitant la convivialité et préférant réunir les aînés lors d'un repas.

La séance est levée à 20 h 50. La prochaine réunion est prévue mardi 3 janvier à 19 heures.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Remarque :



The image shows a blue ink signature of the meeting secretary, which is a stylized, flowing script.

Compte-rendu approuvé par le conseil municipal le : 3 / 01 / 2023

Mise en ligne le : 4 / 01 / 2023